



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 32 - Société d'Economie Mixte Micropolis - Rapport annuel des élus administrateurs 2024

Délibération n° 008048

Société d'Economie Mixte Micropolis - Rapport annuel des élus administrateurs 2024

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	04/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent, après débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et des Sociétés Publiques Locales (SPL).

La Ville est actionnaire à 30% de la SEM Micropols, Société d'Économie Mixte en charge de la gestion du parc des expositions et des Congrès de Besançon.

Les élus représentant la Ville dans les instances de la SEM sont : Mme CHAUVET, MM. BERTAGNOLI, BODIN et FAGAUT.

La SEM a connu un excellent niveau d'activité en 2024, sa situation financière est saine et aucun évènement majeur n'est à signaler.

Conformément aux règles édictées par le CGCT et le décret du 4 novembre 2022 précisant le contenu des rapports annuels des administrateurs, Mme CHAUVET et MM. BERTAGNOLI, BODIN et FAGAUT, élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la Société d'Economie Mixte Micropolis, présentent au conseil municipal le rapport annuel 2024 de la société.

Les données sont issues du rapport de gestion et du rapport sur la gouvernance d'entreprise approuvés en assemblée générale de la SEM le 26 juin 2025 et joints en annexe.

Les informations de présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L151-1 du Code de Commerce ou présentant un caractère confidentiel.

La SEM Micropolis a été constituée le 11 mai 1998 à Besançon, pour une durée de 30 ans, par la Ville de Besançon, le Département du Doubs et des partenaires financiers.

Son objet social (extrait des statuts) est le suivant :

- l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de Parc des Expositions et des Congrès ;
- la conception, l'organisation, l'animation de manifestations, de foires intéressant l'économie locale, départementale et régionale ;
- l'assistance et le conseil se rapportant aux activités ci-dessus.

La SEM Micropolis peut intervenir pour le secteur privé et pour le secteur public.

Son siège social est situé 3 Boulevard Ouest à Besançon.

I. Exploitation et gestion du site

A/ Activité

La SEM Micropolis gère et exploite le Parc des Expositions et des Congrès de Besançon. Cette mission lui est confiée par le Syndicat Mixte de Micropolis (S.Y.M.M), via un contrat de délégation de service public pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2028.

Dans ce contexte, la SEM Micropolis a réalisé des travaux importants de rénovation sur le bâtiment du Palais des Congrès en 2019, et réalise chaque année des opérations de gros entretien.

De son côté, le S.Y.M.M a réalisé d'importants travaux sur les toitures des halls d'exposition de l'Espace Nord en 2024. Ces travaux ont pu être terminés avant l'ouverture de MICRONORA. Ils se sont déroulés dans de bonnes conditions et n'ont entraîné aucun ralentissement dans l'activité de la SEM.

L'activité de la SEM se répartit entre les Foires et Salons (portés en direct ou par des organisateurs), la location de salles (réunions, site d'examens et congrès notamment), la salle de spectacle et la restauration (traiteur au sein du Palais des Congrès et Restaurant « Boulevard Ouest »).

Plus d'une dizaine de manifestations « Foires et Salons » (hors brocantes mensuelles) ont été organisées en propre par la SEM Micropolis en 2024. Au global, ce sont près de 60 évènements grand public accueillis ou organisés par la SEM et 90 manifestations privées accueillies sur le site.

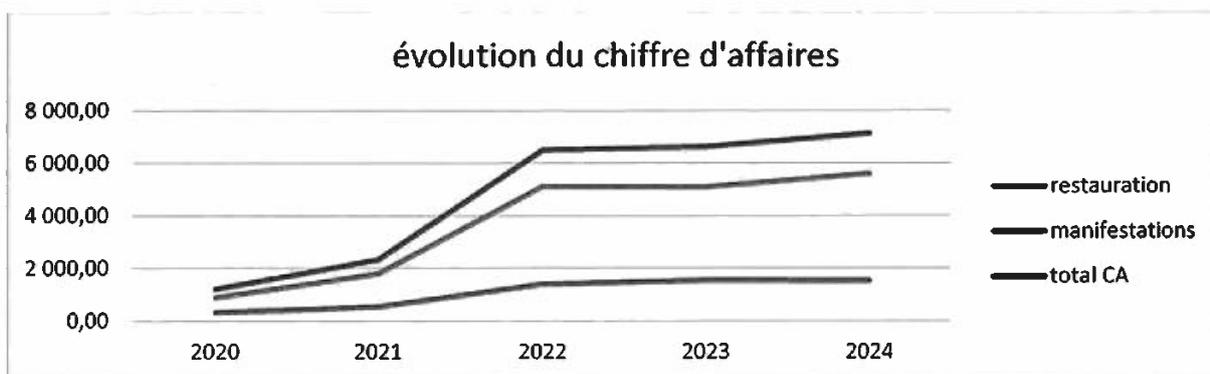
En 2024, la SEM a accueilli le salon MICRONORA et le congrès de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies).

La Foire Comtoise, évènement annuel majeur organisé par la SEM Micropolis, a reçu 147 652 visiteurs, c'est une des meilleures éditions depuis la création de cet évènement.

Le site a également organisé ou accueilli : le Salon de l'Habitat Déco & Jardins, Rétropolis, la Foire de Pentecôte, le Tatoo show, les brocantes, le Carrefour des collectivités locales, le Salon des vins, Studyrama et le Salon de l'Etudiant, le Salon des Antiquaires, Camping cars folies... La SEM souligne également la bonne fréquentation du Salon « vache de Salon ».

D'un point de vue financier, tous les secteurs d'activité ont bien performé en termes de chiffres d'affaires et sont en amélioration par rapport à 2023. Le chiffre d'affaires global s'élève à 7 137 k€, soit une augmentation de 7,9% par rapport à 2023. La présence du salon MICRONORA en 2024 contribue à l'atteinte de ce très bon niveau.

La répartition du chiffre d'affaires par grands secteurs d'activité est la suivante (années paires avec MICRONORA) :



Enfin dans le cadre du contrat de DSP qui lie la SEM Micropolis au S.Y.M.M, la SEM a réalisé des investissements destinés à garantir et améliorer l'accès et la fonctionnalité du parc, dont le système de sécurité incendie de l'Espace Nord, et l'amélioration de la sonorisation du Palais des Congrès.

B/ Perspectives 2025

Les perspectives d'activité en 2025 sont plutôt positives, notamment sur la salle de spectacles (nombreux concerts programmés) et la location de salles. Plusieurs actions ont été mises en place pour améliorer l'accueil des visiteurs, et des investissements sont prévus pour améliorer les conditions des exposants (matériel de stands, mobilier, renouvellement des chalets...).

Toutefois, plusieurs facteurs d'incertitude pourraient générer un ralentissement d'activité au second semestre :

- le tarissement de la main d'œuvre en général, et en particulier dans les métiers de la restauration, pénalise l'organisation,
- l'activité restauration voit des coûts de matières premières et de personnel qui ne cessent d'augmenter,
- l'absence de grand congrès signé à ce jour (juin 2025)
- l'incertitude qui subsiste sur la tenue de certains salons
- le contexte général (tensions économiques et politiques locales, nationales et internationales) peut conduire les visiteurs à limiter leur venue pour des raisons financières, et par voie de conséquence impacter les exposants des Salons et/ou le chiffre d'affaires d'une manifestation.

Par ailleurs, les réflexions en cours sur les projets de travaux de la RN57, auxquelles la SEM est associée, auront des conséquences notamment sur la modification des accès et le nombre de parkings disponibles pour le Parc. Le stationnement est déjà un sujet de préoccupation lors des grandes manifestations.

C/ Amélioration du site et RSE

La SEM a poursuivi son programme d'économies d'énergie axé sur l'amélioration de l'éclairage des halls de l'espace Nord et la réflexion est engagée sur l'ensemble du site, notamment le bâtiment Palais des Congrès.

II. Vie sociale

A/ Ressources humaines

La SEM Micropolis emploie 35 salariés permanents (33 ETP en moyenne), répartis entre les services techniques, la restauration, les foires et salons, et l'accueil/administration.

Pour les grandes manifestations, la SEM recourt à des personnels intérimaires et intermittents et les effectifs atteignent quasi 65 ETP en mai (plus d'une centaine de contrats), période de la Foire Comtoise.

L'effectif moyen sur 2024 est donc de 47,9 ETP, il est en légère hausse par rapport à 2023 (46,3 ETP).

La politique salariale et le dialogue social sont revisités chaque année. Comme en 2022 et 2023, la Direction a souhaité faire bénéficier les salariés d'une prime de partage de la valeur en 2024.

B/ Juridique

Le capital de la SEM Micropolis est de 100 000 euros (5 000 actions de 20 euros).

Son actionnariat est inchangé depuis sa création. La répartition des parts dans le capital et des sièges en conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	Part détenue dans le capital	Nombre de sièges au Conseil d'Adm°	Nom des représentants en CAdm°
Ville Besançon	30%	4	A. CHAUVET K. BERTAGNOLI N. BODIN L.FAGAUT
Département Doubs	30%	4	C.BOUQUIN R. KRUCIEN S. RUTKOWSKI M.VIENET
Chambre de Commerce et d'Industrie Saône Doubs	8%	1	C.N BAUDIN
Chambre de métiers et d'artisanat du Doubs	6%	1	M.MORGADINHO
Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-T.Belfort	6%	1	E. VUEZ
Crédit Agricole FC	6.60%	1	J. BIGNON
Caisse d'Epargne BFC	6.60%	1	S. ROLLET
Banque Européenne Crédit Mutuel	6.80%	1	J.M CHATELAIN
Total	100%	14	

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et la nomination d'un Directeur Général Délégué.

Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental du Doubs, est PDG de la SEM.

M. Didier SIKKINK occupe le poste de directeur général délégué.

Au cours de l'année 2024, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois : 16 avril, 8 novembre et 19 décembre, et l'assemblée générale ordinaire une fois pour l'arrêté des comptes 2023.
 Les élus représentant la Ville ont été présents à 75% dans les instances de la SEM Micropolis.
 Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.
 La SEM ne verse pas de dividendes.

La SEM Micropolis ne détient pas de participation dans d'autres sociétés.
 Il n'y a pas eu modification statutaire en 2024.
 Il n'y a pas de contrôle en cours portant sur la société en 2024.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (conclues entre la SEM et ses actionnaires ou sa Direction, hors opérations courantes) fait état :

- du contrat de délégation de service public conclu entre le S.Y.M.M et la SEM, certains actionnaires étant communs aux deux entités ;
- du tarif spécifique sur les locations d'espaces appliqué aux collectivités actionnaires de la SEM.

C/ Contrat de concession de service public

Le S.Y.M.M a confié à la SEM Micropolis la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès, dans le cadre d'une procédure d'attribution de concession de service public.

Le contrat actuel court sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2028.

Les principales missions du contrat portent sur la gestion de l'activité et sur l'entretien (y compris grosses réparations) du site. La SEM a ainsi consacré 193 k€ d'investissement en grosses réparations sur 2024, dont 127 k€ pour le système de sécurité incendie de l'Espace Nord et 32 k€ pour changer les onduleurs alimentant l'électricité de l'Espace Nord.

Le S.Y.M.M. met à disposition de la SEM les équipements publics lui permettant de mener à bien la mission de service public qui lui est confiée. En contrepartie de cette mise à disposition la SEM verse au S.Y.M.M chaque année, une redevance composée d'une part fixe et d'une part variable. Au titre de l'exercice 2024, le montant total de la redevance s'élève à 174 114 €.

III. Données économiques

Les comptes annuels 2024 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.
 Au 31 décembre 2024, ils sont arrêtés comme suit :

ACTIF en K€	31/12/2024	31/12/2023	PASSIF en K€	31/12/2024	31/12/2023
Actif immobilisé	11 811	11 165	Fonds propres	1 614	1 318
Stocks	37	37	Avances conditionnées	10 449	9 684
Créances	458	528	Provisions	332	348
Trésorerie	2 054	2 003	Emprunts	755	1 111
			Dettes d'exploitation	1 211	1 272
TOTAL Actif net	14 361	13 733	TOTAL Passif	14 361	13 733
PRODUITS en K€	31/12/2024	31/12/2023	CHARGES en K€	31/12/2024	31/12/2023
chiffre d'affaires	7 137	6 622	achats et charges externes	4 089	3 667
subventions	0	0	impôts et charges de personnel	2 460	2 454
reprise amort et prov ^p	140	160	dot ^p amort et prov ^p	362	423
autres produits	46	70	autres charges	181	137
résultat d'exploitation	230	172			
produits financiers	71	64	charges financières	7	9
produits exceptionnels	3	3	charges exceptionnelles	1	0
total produits	7 397	6 920	Total charges	7 101	6 690
Resultat net	295	230			

A/ Bilan

Les capitaux propres s'élèvent à 1 614 k€, intégrant le bénéfice 2024 de 295 k€. Ils sont supérieurs au montant du capital social initial (100 k€), preuve que la SEM a accumulé des résultats positifs depuis sa création. Leur niveau est satisfaisant.

La SEM affiche un capital restant dû sur emprunt de 755 k€ qui émane de :

- l'emprunt souscrit en 2019 pour financer les travaux réalisés sur le Palais des Congrès,
- la souscription en 2020 de deux PGE (prêts garantis par l'Etat) pour 1 100 k€ destinés à maintenir à la SEM la trésorerie nécessaire pour son fonctionnement en période COVID.

Les emprunts sont remboursés conformément à leurs échéanciers.

Le poste des « avances conditionnées » (10 449 k€) au passif trouve son équivalent en actif immobilisé et correspond à la valeur des biens mis à disposition par le S.Y.M.M dans le cadre du contrat de concession.

La trésorerie est significative à date d'arrêté des comptes. Elle est pour partie destinée à couvrir le premier trimestre d'activité N+1 pendant lequel les recettes sont faibles.

Les ratios de gestion et de trésorerie sont satisfaisants.

B/ Résultat

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Evolution du résultat en k€	avec Micronora	sans Micronora	avec Micronora
total des produits	7 397	6 920	6 649
total des charges	7 101	6 690	6 519
Résultat	295	230	129

Le bon niveau d'activité de la SEM Micropolis et la rentabilité de ses activités se traduisent par un bénéfice de 295 286 € en 2024.

Le total des produits (7 397 k€) est quasi exclusivement constitué du chiffre d'affaires (7 137 k€).

Le total des charges atteint 7 101 k€. Le premier poste est la masse salariale, soit 3 367 k€ y compris les personnels intérimaires et détachés, en hausse globale de 6% par rapport à 2023. Elle représente 47% du total. Les principaux autres postes sont les achats d'alimentation (472 k€), les fluides (325 k€), les locations de matériel (352 k€) et les frais de communication et de publicité (416 k€). En 2024, les frais d'entretien et réparation se sont élevés à 335 k€, en hausse importante par rapport à 2023.

Le résultat d'exploitation, directement issu de l'activité, est un excédent de 230 k€, en amélioration par rapport à 2023. Viennent s'y ajouter le résultat financier (64 k€ issus des placements de trésorerie) et le résultat exceptionnel, peu significatif.

Les ratios de gestion et d'activité sont satisfaisants.

C/ Tableau des résultats des cinq derniers exercices

en k€	2024	2023	2022	2021	2020
capital social	100	100	100	100	100
nombre d'actions ordinaires	5000	5000	5000	5000	5000
chiffre d'affaires	7 137	6 622	6 495	2 328	1 212
résultat avant impôts, participation, dotations	658	653	387	573	-1 176
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
résultat après impôts, participation, dotations	295	230	129	89	-1 387
résultat distribué	0	0	0	0	0
résultat par action	59,06	46,01	25,88	17,75	-277,34

2021 et 2020 : années COVID

IV. Relations avec la Collectivité

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon réalise un pilotage et un suivi régulier de la société.

Il y a très peu de flux financiers entre la SEM Micropolis et la Ville de Besançon. En 2024, la Ville a versé 11 k€ de prestations facturées par la SEM (dont Championnat Foot et Foire Comtoise). La Ville de Besançon s'est portée garante d'un emprunt souscrit par la SEM Micropolis, dont l'encours est de 160 k€ au 31/12/2024.

Pour rappel : le Conseil Municipal du 7 décembre 2023 s'est prononcé pour le transfert de la compétence « construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis » à Grand Besançon Métropole. Cette compétence étant actuellement exercée par le Syndicat Mixte de Micropolis (S.Y.M.M), GBM a été substitué de plein droit à la Ville au sein du Syndicat Mixte.

En 2024, le conseil municipal a uniquement été sollicité sur le rapport 2023 des administrateurs de la SEM.

En tant qu'actionnaire de la SEM Micropolis, la Ville est concernée par la mention au rapport spécial du commissaire aux comptes de la convention règlementée relative à « l'application d'un tarif préférentiel à toutes les collectivités actionnaires pour les locations d'espace ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2024 des élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

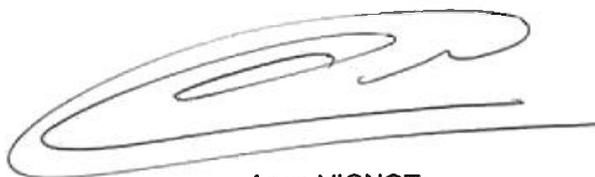
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Abdet GHEZALI
Adjoint



Anne VIGNOT

Micropolis | Besançon

Rapport d'activité S.E.M. MICROPOLIS Année 2024

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

a) Historique

Compte tenu de l'intérêt général que représentait pour eux la gestion d'un site d'accueil d'évènements, les acteurs majeurs locaux publics ont décidé de constituer une société d'économie mixte locale ayant pour objet social :

- l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de parcs d'expositions et des congrès,
- la conception, l'organisation, l'animation, le développement de foires, manifestations, salons professionnels, congrès, expositions, réunions, nationales ou internationales, et intéressant l'économie d'une Ville, d'un Département et d'une Région,
- l'aménagement, la construction et la décoration de stands d'expositions,
- l'assistance et le conseil se rapportant aux activités décrites précédemment,
- l'exploitation, la gestion de restaurants permanents et événementiels, de bars, de points de vente à emporter et d'activité traiteur (activités ayant fait l'objet d'une modification des statuts en janvier 2017).

Ainsi, la Société d'Économie Mixte Micropolis (par abréviation S.E.M.M.) a été constituée le 11 mai 1998 à Besançon avec pour actionnaires publics et privés :

- Le Conseil Général du Doubs (30%)
- La Ville de Besançon (30%)
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (8%)
- La Chambre d'Agriculture du Doubs (6%)
- La Chambre de Métiers du Doubs (6%)
- La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (6,8%)
- Le Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté (6,6%)
- La Caisse d'Épargne de Franche-Comté (6,6%).

Son siège social est fixé à Besançon, Micropolis.

La durée de la société est fixée à 30 ans à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Elle possède un capital social d'un montant de cent mille euros (initialement 500 000 francs) divisé en 5.000 actions de 20 euros (initialement 100 francs), souscrites à l'origine en numéraire.

Aucune évolution ou modification de l'actionariat n'a été enregistrée à ce jour.

Le nombre de salariés est passé de 15 permanents lors de la création à 22 en 2000 et à 35 actuellement.

Le Syndicat Mixte de Micropolis a confié à la S.E.M. MICROPOLIS la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès de Besançon pour une durée initiale de dix ans (de 1998 à 2008) puis pour une durée de huit ans (de 2009 à 2016). Enfin, une convention de délégation a été signée le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 12 ans. Cette délégation en cours s'achèvera donc le 31 décembre 2028.

b) Gouvernance

Le Conseil d'Administration a opté pour la modalité de direction générale assumée, sous la responsabilité du Président Directeur Général, par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général Délégué.

Depuis le 04 février 2020, la Présidente Directrice Générale est Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Département du Doubs. Elle succède à M. Jean-Louis FOUSSERET, ancien Maire de Besançon, qui avait été désigné en juin 2008.

Son Directeur Général Délégué est M. Didier SIKKINK qui a pris ses fonctions en janvier 2012 succédant ainsi à M. Jean-Louis TISSOT qui était en poste depuis la création de la structure.

Le nombre de sièges au Conseil d'Administration est fixé à 14 dont 8 pour les collectivités territoriales. Les représentants des Collectivités Territoriales au Conseil d'Administration sont désignés par l'assemblée délibérante de chacune de ces collectivités. Ainsi, ils sont au nombre de 4 pour le Département du Doubs et la Ville de Besançon, 3 pour les organismes consulaires et 3 pour les partenaires privés.

Mandataire social	Fonction	Liste des autres mandats et fonctions exercés dans toute société
DÉPARTEMENT DU DOUBS		
BOUQUIN Christine	Présidente	Néant
KRUCIEN Raphaël	Conseiller Départemental	Néant
RUTKOWSKI Serge	Vice-président	Gérant gîte sur les Auxons (25)
VIENET Michel	Conseiller Départemental	Néant
VILLE DE BESANCON		
BERTAGNOLI Kevin	Adjoint	Chargé de relations territoriales TSE (Dijon)
BODIN Nicolas	Conseiller Municipal	Administrateur AKTYA, Territoire 25, Batifranc Censeur AER (Agence Économique Régionale)
CHAUVET Annaïck	Adjointe	Néant
FAGAUT Ludovic	Conseiller Municipal	Néant
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SAONE DOUBS		
BAUDIN Christine-Noëlle	1 ^{ère} Vice-Présidente	DG SBCI (Baume-les-Dames), Gérante de SCI BFM, SCI de l'Industrie, SCI Berchris et holding les Trèfles
CHAMBRE DE MÉTIERS ET D'ARTISANAT DU DOUBS		
MORGADINHO Manuela	Présidente	Gérante SARL MORGADINHO (Thise) 1 ^{ère} vice-présidente de la CAPEB 25 – Présidente du CFA HDC Administrateur GARANCE MUTUELLE, IMDEPAM (Paris), SOCAMA BP BFC
CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DOUBS – TERRITOIRE DE BELFORT		
VUEZ Éric	Membre du Bureau	Président Sté Fromagerie de Gellin (Maison du Bois - 25)
BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL		
CHATELAIN Jean-Marc	Directeur	Néant
CRÉDIT AGRICOLE DE FRANCHE-COMTÉ		
BIGNON Jérôme	Directeur secteur activités Agence développement territoire	Administrateur IDEHA, SA AKTYA, Habitat 70 Censeur sur la SPL Territoires 70
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ		
Stéphane ROLLET	Directeur Centre d'Affaires Est	Administrateur SEM Pays de Montbéliard immobilier d'entreprises - Membre Conseil d'Administration MEDEF Territoire FC

En 2024, les dates de tenue du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale sont les suivantes :

Conseils d'Administration :

16 avril 2024	Administrateurs Collectivités Territoriales présents : 8 sur 8 Administrateurs Organismes consulaires présents : 2 sur 3 Administrateurs partenaires privés présents : 0 sur 3
08 novembre 2024	Administrateurs Collectivités Territoriales présents : 6 sur 8 Administrateurs Organismes consulaires présents : 3 sur 3 Administrateurs partenaires privés présents : 1 sur 3
19 décembre 2024	Administrateurs Collectivités Territoriales présents : 5 sur 8 Administrateurs Organismes consulaires présents : 3 sur 3 Administrateurs partenaires privés présents : 2 sur 3

Assemblée Générale Ordinaire

18 juin 2024	Administrateurs Collectivités Territoriales présents : 5 sur 8 Administrateurs Organismes consulaires présents : 1 sur 3 Administrateurs partenaires privés présents : 3 sur 3
--------------	--

II. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Examen des comptes et résultats en euros

	COMPTE DE RÉSULTAT DE 2016 À 2024									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 392 625 €	6 157 717 €	6 168 113 €	6 620 109 €	1 212 313 €	2 327 516 €	6 495 175 €	6 621 678 €	7 137 266 €	7,79%
Produits exploitation	5 571 905 €	6 327 981 €	6 424 770 €	6 768 663 €	1 459 574 €	3 408 448 €	6 635 468 €	6 852 355 €	7 323 090 €	6,87%
Charges d'exploitation (Y compris redevance symm)	5 430 296 €	6 158 495 €	6 327 759 €	6 586 298 €	2 820 706 €	3 313 719 €	6 505 248 €	6 679 591 €	7 093 049 €	6,19%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	141 609 €	169 487 €	97 011 €	182 365 €	-1 361 131 €	94 730 €	130 220 €	172 763 €	230 041 €	33,15%
Produits financiers	14 007 €	13 553 €	6 877 €	3 400 €	2 384 €	1 944 €	11 586 €	64 038 €	70 718 €	10,43%
Charges financières	1 236 €	1 835 €	- €	2 816 €	3 363 €	10 057 €	12 181 €	9 442 €	6 919 €	-26,72%
RÉSULTAT FINANCIER	12 772 €	11 718 €	6 877 €	584 €	-979 €	8 113 €	595 €	54 595 €	63 799 €	16,86%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	154 381 €	181 205 €	103 889 €	182 949 €	-1 362 110 €	86 617 €	129 625 €	227 359 €	293 840 €	29,24%
Produits exceptionnels	395 870 €	3 747 €	434 €	9 855 €	5 400 €	2 142 €	1 558 €	3 435 €	2 896 €	
Charges exceptionnelles	406 730 €	- €	- €	30 470 €	30 001 €	- €	1 823 €	180 €	1 450 €	-90,13%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 10 860 €	3 747 €	434 €	- 20 615 €	- 24 601 €	2 142 €	- 265 €	3 255 €	1 446 €	-55,58%
Impôts sur les sociétés	47 846 €	83 429 €	10 526 €	45 292 €	- €	- €	- €	- €	- €	
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	95 675 €	101 523 €	93 796 €	117 042 €	-1 386 712 €	88 759 €	129 360 €	230 613 €	295 286 €	28,04%

Commentaires sur les données chiffrées

Le chiffre d'affaires global s'élève à 7 137 266 € soit une augmentation de 7,9% par rapport à 2023.

L'activité Foires et Salons génère 3 051 889 € de chiffre d'affaires avec une marge de 1 077 k€. Il est important de préciser qu'il n'y a pas eu de Haute Foire de Pontarlier en 2024.

L'activité location réalise une excellente performance avec un chiffre d'affaires de 2 053 k€ et une marge de 868 k€, notamment grâce à Micronora (302 k€ de marge), le congrès FNCCR et une belle édition de Vache de salon.

La salle de spectacle affiche également de bonnes performances avec 418 k€ de chiffre d'affaires et un résultat de 164 k€.

Malgré une perte de 41 k€, le restaurant Boulevard Ouest enregistre 389 k€ de chiffre d'affaires ce qui représente tout de même une progression de 30 k€ par rapport à 2023 notamment grâce à l'augmentation des privatisations.

Le restaurant traiteur, bien que connaissant une légère baisse par rapport à 2023, conserve un chiffre d'affaires de 1 201 k€ pour une marge de 61 k€.

Les charges de personnel demeurent stables par rapport à 2023, à 2 366 k€, incluant une prime de partage de la valeur versée en fin d'année et un effectif stabilisé.

Concernant les provisions pour grosses réparations, deux reprises ont été réalisées : 127 k€ pour la réfection du SSI et 12 k€ pour la mise en place des blocs de secours. Par ailleurs, 63 k€ de provisions ont été comptabilisés en prévision de travaux sur les enrobés vers le Hall C et les barrières derrière le restaurant traiteur.

En ce qui concerne le bilan passif, les capitaux propres atteignent 1 613 751 € à la fin de l'exercice, pour un capital initial de 76 224,50 € (équivalent à 500 000 francs en 1998).

L'endettement a diminué de 495 k€, passant de 2 107 251 € fin 2023 à 1 612 579 € fin 2024, grâce au remboursement d'emprunt de 80 k€ pour la réfection du Palais des congrès et de 275 k€ de PGE.

Une baisse des dettes fournisseurs de 140 k€ au 31 décembre contribue également à cette diminution, tandis que les dettes fiscales et sociales restent stables.

Les conditions favorables des comptes à terme permettent de dégager un bon résultat financier. Il s'élève à 295 k€ soit une augmentation de 28% par rapport à 2023.

Commentaires sur l'activité de la société

L'année 2024 se distingue comme une nouvelle année exceptionnelle pour la S.E.M. Micropolis marquée par un chiffre d'affaires record et un bénéfice confortable.

Les perspectives étaient prometteuses grâce à des événements d'envergure tels que Micronora et le congrès de la FNCCR en juin.

La Foire Comtoise figure parmi les meilleures éditions avec un nombre de visiteurs parmi les plus élevés de son histoire.

D'un point de vue financier, tous les secteurs ont bien performé en termes de chiffre d'affaires. Si les activités liées aux salons et à la restauration n'ont pas atteint les objectifs de rentabilité attendus, elles ont été largement compensées par les revenus générés par la location et la salle de spectacles, qui ont généré à elles seules 288 k€ de marge supplémentaire par rapport aux prévisions budgétaires.

Ci-après les chiffres de fréquentation visiteurs des événements grand public de l'année 2024 :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Luna Park..... 30 000 • Salon de l'Étudiant 5 000 • Salon du Chiot 1 000 • Brocante de Printemps 5 935 • Tattoo Show 9 880 • Salon Doubs Services..... 300 • Salon des Recruteurs 3 500 • Rétropolis 17 158 • Salon Bio & Co 6 000 • Salon Armes anciennes et miniatures..... 800 • Foire Comtoise 147 652 • Foire de Pentecôte 15 000 • Vide Dressing..... 2 000 • Micronora..... 14 500 | <ul style="list-style-type: none"> • Cap Emploi..... 3 000 • Carrefour des Collectivités Locales..... 2 794 • Salon de l'Habitat, Déco & Jardins..... 11 018 • Salon des Vins 8.500 • Salon Mille et unes idées (Créatifs) 5 000 • Salon Japan Otaku Festival 5 000 • Bourse des Miniatures..... 800 • Salon des Mariés..... 2 642 • Salon des Antiquaires 4 230 • Salon Vache de Salon..... 12 658 • Camping-Car Folies 5 000 • Studyràma 5 700 • Brocante de Noël 5 611 • Brocantes mensuelles (5 en 2024) 8 500 |
|--|--|

La répartition du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activité de la société est la suivante :

Activité	C.A. en €	Résultat en €
Foires et salons	3 051 889 €	1 077 084 €
Restaurant traiteur du palais	1 200 837 €	60 742 €
Restaurant Boulevard Ouest	388 829 €	- 41 025 €
Micronora	587 885 €	301 747 €
Espace Location	1 465 191 €	566 436 €
Salle spectacles	417 688 €	164 065 €
Opérations indirectes	210 770 €	- 1 899 008 €
Totaux	7 323 089 €	230 041 €

La répartition du C.A. distinguant la part d'activité de la société exercée pour le compte des actionnaires s'organise comme suit :

Actionnaires	CAFC	BECM	CAISSE D'ÉPARGNE	CHAMBRE DE COMMERCE	CHAMBRE D'AGRICULTURE	VILLE DE BESANCON	DÉPARTEMENT DU DOUBS	TOTAL
Foires et salons	7 250 €	22 493 €	6 311 €	2 004 €	6 648 €	5 297 €	5 392 €	55 396 €
Restaurant traiteur du Palais	25 731 €	29 246 €	9 681 €				21 021 €	85 678 €
Restaurant Boulevard Ouest	1 525 €			1 431 €				2 957 €
Micronora								
Location d'espaces	7 278 €	8 075 €	9 793 €		71 €	5 695 €	53 689 €	84 601 €
Salle de spectacles								
Opérations indirectes								
Totaux	41 784 €	59 814 €	25 785 €	3 435 €	6 719 €	10 992 €	80 102 €	228 632 €

III. RESPECT DES ENGAGEMENTS DU DÉLÉGATAIRE VIS-A-VIS DU DÉLÉGANT

L'intégralité des engagements financiers envers le S.Y.M.M. a été scrupuleusement respectée et est déjà pleinement tenue pour toute la durée de la délégation de service public.

Le tableau ci-après permet de suivre l'avancement des réalisations de la S.E.M.M. au titre des grosses réparations, des gros entretiens et des renouvellements à faire sur la période de délégation.

Année	GR Compte 61554	Retraitement Palais cpte 61554	Grosses réparations	Invest. Renouvellement	Réfection palais
2017	84 161,12 €	- €	84 161,12 €	108 866,37 €	9 684,00 €
2018	363 599,83 €	- 268 684,76 €	94 915,07 €	122 360,52 €	427 102,82 €
2019	27 502,33 €	- 27 727,24 €	- 224,91 €	9 331,25 €	729 353,66 €
2020	54 306,48 €	- €	54 306,48 €	- €	502 859,66 €
2021	25 695,65 €	- 1 434,00 €	24 261,65 €	- €	2 784,00 €
2022	113 837,89 €	- €	113 837,89 €	29 559,85 €	15 188,85 €
2023	101 485,36 €	- €	101 485,36 €	189 233,97 €	- €
2024	193 395,69 €		193 395,69 €	25 455,45 €	- €
Total	963 984,35 €	- 297 846,00 €	666 138,35 €	484 807,41 €	1 686 972,99 €
Objectif DSP			495 000,00 €	385 000,00 €	1 700 000,00 €
Écart			171 138,35 €	99 807,41 €	- 13 027,01 €

On peut constater que l'objectif de 880 k€ a été dépassé de 270 k€ sur cette enveloppe.

Par ailleurs, un montant de 1 686 973 € a été investi dans le programme de rénovation du Palais des Congrès permettant de répondre à l'engagement de la S.E.M.M. à investir 1 700 k€ sur la durée de la DSP.

Sur l'année 2024, 193 395 € ont été consacrés aux grosses réparations et 103 282 €, aux investissements.

Ainsi, conformément aux termes de la DSP qui nous lie, près de 250 000 € ont été dédiés à la réparation, à l'entretien et à l'amélioration du Parc. La liste des investissements et des grosses réparations pour l'année 2024 est la suivante :

GROSSES RÉPARATIONS	Montants HT
Système de Sécurité incendie SSI Espace Nord	127 459,15 €
Remplacement blocs de sécurité intégralité du Parc	20 773,26 €
Onduleur espace Nord alimentant éclairage sécurité	32 250,30 €
Réparation fuites toit Espace Nord, skydomes	7 576,98 €
Kit batteries nacelle	5 336,00 €
Total grosses réparations de l'exercice	193 395,69 €
INVESTISSEMENTS	Montants HT
Renouvellement stock de raidisseurs	16 919,00 €
Logiciel de gestion des cartes d'invitation électroniques	12 578,00 €
Véhicule direction	21 720,00 €
Onduleur informatique espace Sud (réseau et serveurs)	7 749,70 €
Sonorisation salles du Palais	5 521,97 €
Création espace de stockage A2	2 906,62 €
Création espace de convivialité Palais	6 601,83 €
Matériel informatique divers	5 829,83 €
Outillage divers	1 011,00 €
Mobilier divers	630,83 €
Complément éclairage Nord	2 910,10 €
Trappes espaces Nord	2 190,00 €
Bar extérieur BO	600,00 €
Climatisation bureau restaurant Traiteur	5 332,90 €
Tables polyéthylène pliantes	5 866,90 €
Fontaines à eau	4 914,00 €
Total investissements de l'exercice	103 282,68 €

IV. AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils ont été présentés et a décidé d'affecter un bénéfice de 295 286 euros, après impôts sur le compte de « réserves facultatives ».

Aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Aucune dépense visée à l'article 39.4 du C.G.I. non déductible fiscalement n'a été relevée au cours de l'exercice.

V. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Une solution complète de gestion dématérialisée des invitations pour les clients du service Foires et Salons, leur permettant d'offrir des invitations à leurs propres clients, a été développée. Cette solution s'intègre parfaitement avec le système de billetterie que nous améliorons et développons depuis près de 12 ans, afin de faciliter l'accès et l'organisation des événements tout en optimisant l'expérience utilisateur pour nos partenaires et leurs clients.

Par ailleurs, dans le cadre de nos efforts pour réduire l'impact environnemental et améliorer l'efficacité énergétique, un investissement significatif a été réalisé dans le parc d'éclairage. En effet, un éclairage de secours à LED basse consommation a été installé sur l'ensemble du site, permettant ainsi de réaliser des économies d'énergie substantielles. Ce dispositif vient compléter nos initiatives visant à rendre nos installations plus écologiques et économes en ressources.

VI. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ : PERSPECTIVES 2025

Une nouvelle dynamique se fait sentir à la salle de spectacles qui annonce de nombreux concerts en 2025. Afin de la renforcer, plusieurs actions ont été développées pour améliorer l'accueil des visiteurs :

- Le développement de réseaux sociaux dédiés à la salle.
- L'ouverture du restaurant Boulevard Ouest avant les spectacles, en mode bar, pour rendre l'attente des visiteurs plus agréable.
- L'installation d'un éclairage spécifique et d'un panneau led informatif dans le hall d'accueil, créant ainsi une ambiance chaleureuse et accueillante.

Pour les événements du second semestre, l'incertitude demeure, notamment pour le Salon de l'habitat, un secteur en difficulté avec peu de transactions et la disparition progressive de nombreuses entreprises.

Concernant l'événement « Vache de Salon », qui a connu un grand succès en 2024, 3 600 m² supplémentaires seront ouverts en 2025, avec un bâtiment C dédié à la gastronomie et aux animations.

Les activités de location et de restauration restent incertaines et il sera difficile de respecter les prévisions budgétaires.

L'année 2025, sans Micronora au programme et avec peu de grandes locations telles que des congrès, nécessitera un contrôle strict des dépenses et une gestion optimale de la Foire Comtoise pour rester dans les budgets. Dans tous les cas, les équipes mettront tout en œuvre pour maintenir l'équilibre économique de la structure.

VII. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

RAS depuis la clôture de l'exercice.

VIII. CONVENTIONS VISÉES A L'ART. L225-38 DU CODE DE COMMERCE SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Conformément à l'article L225-38 du Code de Commerce, les conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé ou qui ont été conclues sur l'exercice, ont été approuvées par l'Assemblée Générale.

Le Commissaire aux Comptes de la S.E.M. MICROPOLIS a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

IX. CONTRATS D'ENTRETIEN PASSÉS AVEC DES SOCIÉTÉS DE SERVICE

Les matériels et équipements exploités sont maintenus en bon état de fonctionnement grâce à une surveillance générale et un entretien régulier confié aux entreprises suivantes :

FOURNISSEUR	OBJET	2023		2024	
		Contrat	Autre	Contrat	Autre
ANTARGAZ ENERGIES	Fourniture GPL en bouteilles propane et butane.		4 074 €		3 016 €
APAVE ALSACIENNE	Vérification installations gaz, électricité, chauffage central et levage manutention.	10 297 €	1 430 €	9 922 €	
AVIPUR	Nettoyage hottes de cuisine	1 800 €		1 836 €	
B3M	Entretien des portes sectionnelles, barrières levantes.	3 300 €	119 €	3 300 €	232 €
BONNEFOY BETON CARRIÈRES	Collecte et traitement des déchets.				10 025 €
CHLORIDE	Entretien onduleurs - Contrat terminé 30/04/2024	1 072 €		0 €	0 €
CRECALE	Analyse bactériologique des restaurants.		4 509 €		3 987 €
CULLIGAN FRANCHE-COMTE	Location de fontaines à eau.	923 €	257 €	968 €	562 €
DIGITALE DELUXE	Hébergement et mise en place site internet		2 370 €		2 268 €
EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES	Maintenance électricité et poste HT			14 996 €	
ELIS BOURGOGNE F.-COMTE	Habillement de service (vêtement de travail), distributeurs sanitaires. Contrat terminé au 31/03/2023.	1 790 €		0 €	
EMS	Gardiennage, sécurité et télésurveillance.		58 344 €		85 080 €
ENGIE	Fournisseur d'électricité.		278 143 €		196 104 €
ENGIE SOLUTIONS	Entretien, assistance technique installations thermiques et chauffage.	35 925 €	4 248 €	37 131 €	8 637 €
ETIS	Maintenance gaz chariots.	2 720 €	120 €	2 720 €	5 940 €
JLC CONSEILS	Maintenance logiciel comptable et facturation.	2 175 €		2 236 €	
FRANCHE-COMTÉ INCENDIE	Vérification matériel incendie et entretien des extincteurs	7 278 €	6 423 €		10 502 €
GAZ DE BORDEAUX	Fournisseur de gaz naturel		81 303 €		94 369 €
GBM	Eau et assainissement et ordures ménagères.		12 822 €		33 057 €
GRENKE	Caisses enregistreuses Restaurants	3 099 €		6 952 €	
GRUPE FAUCHÉ	Maintenance des groupes électrogènes de secours		2 902 €	0 €	0 €
HORIS	Vérification et maintenance des chambres froides, entretien des fournitures et du matériel de cuisine.	7 169 €	11 003 €	7 415 €	3 447 €
IPIJ	Maintenance logiciel Intermit	350 €	805 €	350 €	
KOESIO	Parc photocopieurs, système de GED	7 745 €		7 310 €	1 258 €
KONE	Maintenance des ascenseurs. Contrat terminé 09/2023	928 €		0 €	
LA POSTE	Relève et dépose du courrier	3 200 €		3 295 €	
LENI GROUP	Logiciels GPS et GSM	10 245 €		9 883 €	
LINGENET	Habillement de service (vêtement travail), distributeurs sanitaires		8 076 €		7 291 €
NICOLLIN SA	Collecte et traitement des déchets.		35 257 €		43 592 €
ONET	Nettoyage		171 099 €		206 348 €
ORANGE LEASE	Maintenance des services	5 395 €		5 395 €	
PITNEY BOWES	Machine à mettre sous pli.	1 493 €		1 503 €	
PR.IN.SE SELARL	Chargé de sécurité.		23 296 €		25 253 €
QUADIANT	Système affranchissement	2 232 €		2 284 €	
SARP HYGIENE BATIMENT	Dératisation, désinsectisation		1 548 €		1 890 €
SC3I BENYOUNES	Maintenance informatique (hors investissements)	0 €		0 €	
SENDINBLUE	Plateforme envoi mailings			682 €	
SCHINDLER	Entretien des ascenseurs et monte-charge.	9 800 €		11 328 €	
SGS SAGE	Gardiennage, sécurité et télésurveillance.		227 496 €		301 017 €
SIEMENS	Maintenance des installations de détection incendie.	29 598 €		27 952 €	4 790 €
SPOTT	Logiciel Planexpo			30 200 €	
SYSTEMATIC CASH MAG	Caisses enregistreuses Restaurants	6 634 €		6 658 €	
ULTRATACTILE	Caisse enregistreuse BO	199 €		0 €	
VIRLY	Chariots élévateurs	14 585 €		18 385 €	1 044 €
	TOTAL H.T.	169 952 €	935 646 €	212 700 €	1 049 706 €

TVA acquittée sur les encaissements - FR 69419515416 - Société d'Économie Mixte de Micropolis - Capital de 100 000 € - RCS Besançon B 419.515.416



X. EFFECTIF DE LA S.E.M.M. ET ORGANIGRAMME AU 31/12/2024

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Permanents	34,65	33,65	34,57	33,65	33,65	33,65	33,75	32,77	32,35	32,35	32,35	32,04
Intermittents	1,58	0,42	1,11	1,27	6,44	2,00				0,90	0,95	0,79
CDD	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70
Total intérimaires	6,87	2,45	15,61	12,40	25,41	14,82	6,60	1,96	16,32	21,85	18,57	8,61
Total ETP	43,80	37,22	52,00	47,01	65,19	49,28	39,05	33,42	49,17	55,80	52,57	42,14

Détail postes intérimaires :

Technique	0,00	0,00	3,14	5,57	2,58	1,43	0,90	1,57	2,26	5,80	4,27	0,74
Traiteur	4,10	0,82	9,01	4,37	10,46	8,79	0,38	0,09	8,56	9,76	9,96	5,38
Restaurant BO	1,40	1,41	2,24	1,71	4,79	2,62	2,56	0,06	4,47	4,03	3,16	1,96
Salle de spectacles	1,29	0,11	0,42	0,60	0,41	0,30	0,71	0,00	0,00	0,78	0,06	0,31
Foires & Salons	0,00	0,00	0,00	0,00	1,79	1,69	2,06	0,23	0,97	1,06	0,00	0,00
Caisses	0,00	0,00	0,72	0,15	5,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,42	0,74	0,19
Hôtesse location	0,08	0,11	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00	0,38	0,03

Effectif moyen sur l'année 2024 : 47,9 ETP

Pour mémoire effectif S.E.M.M. 2023 (en ETP)

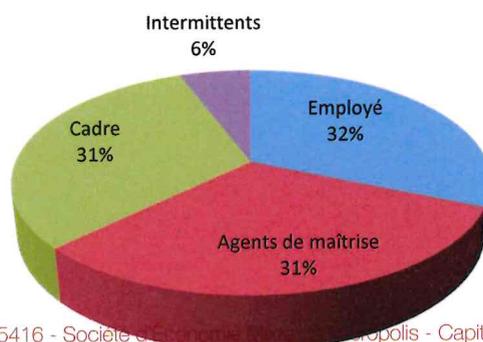
Effectif en ETP	janv-23	févr-23	mar-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Permanents	34,36	34,45	34,45	34,45	34,45	33,54	33,45	33,45	34,45	35,45	34,7	34,65
Intermittents	1,74	0,37	1,00	1,16	3,80	0,53	0,00	0,00	0,00	0,00	2,58	0,79
CDD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total intérimaires	6,88	4,55	11,47	10,96	29,51	6,49	2,33	0,48	9,72	17,94	21,47	9,66
Total ETP	42,98	39,37	46,93	46,57	67,77	40,56	35,78	33,93	44,17	53,39	58,70	45,11

Détail poste intérimaires :

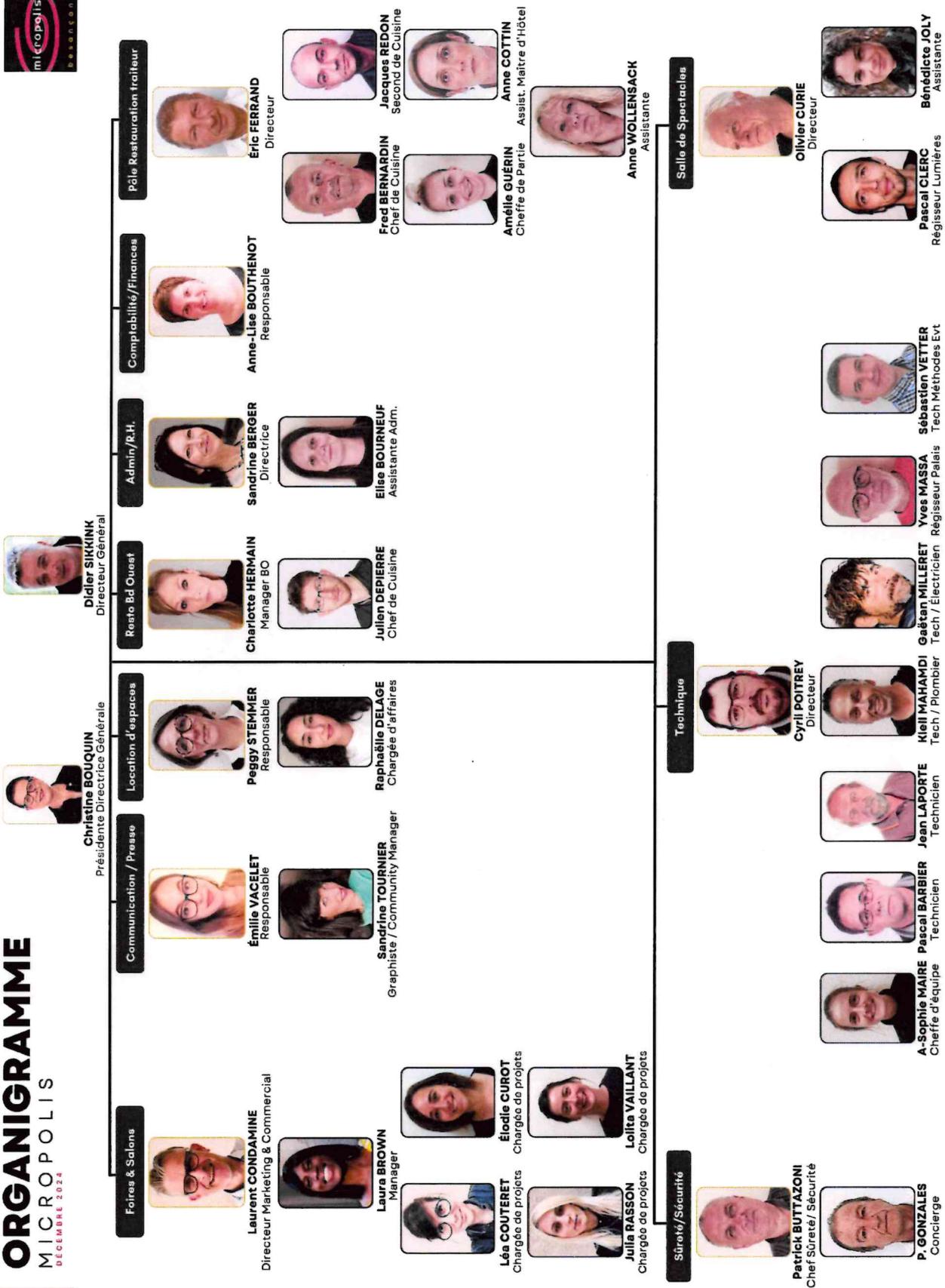
Structure						0,14	0,22				1,00	0,28
Technique	0,43	0,79	1,97	4,52	5,28	0,35			1,22	4,15	4,09	0,09
Communication			1,06	0,88	0,99	0,96	0,37	0,48	0,82	1,02		
Traiteur	3,67	1,77	5,54	3,71	12,52	3,04			5,90	9,78	12,67	6,64
Restaurant BO	1,58	1,64	1,86	1,43	4,50	1,94	1,74		1,44	2,57	2,11	1,84
Salle de spectacles	1,20	0,22	0,53	0,42		0,06					0,48	0,33
Foires & Salons					0,82							
Caisses			0,41		5,40					0,18	0,71	0,19
Hôtesse location		0,12	0,10						0,35	0,25	0,40	0,30

Effectif moyen sur l'année 2023 : 46,27 ETP

Répartition de l'effectif en fonction de la catégorie socio-professionnelle



TVA acquittée sur les encaissements - FR 69419515416 - Société à responsabilité limitée Micropolis - Capital de 100 000 € - RCS Besançon B 419.515.416



XI. FACTURES RECUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Article D,441-I: Factures recues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu						Article D,441-I: Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						29						22
Montant total des factures concernées TTC	0	0	17 250	12 433	3 429	33 112	1 335	25 192	7 576	10 079	11 329	54 176
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,0%	0,0%	0,4%	0,3%	0,1%	0,8%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice HT							0,02%	0,35%	0,11%	0,14%	0,16%	0,76%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						10						4
Montant total des factures exclues TTC						40 085						757
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L,441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	* Délais contractuels : 30 jours date de facture * Délais légaux : 45 jours fin de mois						* Délais contractuels : 30 jours date de facture * Délais légaux : 45 jours fin de mois					

XII. ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LA S.E.M.M.

Tarification des prestations de locations effectuées au profit des Collectivités Locales :

La Convention d'affermage entre le S.Y.M.M. et la S.E.M.M. prévoit une spécificité de tarification des prestations de locations effectuées au profit des Collectivités Locales déjà présente dans la précédente convention d'affermage.

Ainsi, il est précisé que "la S.E.M.M. consent une réduction de 30% pour la location des principaux équipements espaces décrits au tarif hors prestations de service éventuellement associées aux collectivités membres du S.Y.M.M." à savoir la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département du Doubs, le Grand Besançon Métropole et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort.

XIII. AUTRES INFORMATIONS

Concernant le respect des mentions exigées par le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport des mandataires prévu par l'article L.1524-5 du CGCT, sont apportées les informations suivantes :

- Aucune modification des statuts n'a été réalisée en 2024.
- La société ne détient pas de participations directes ou indirectes dans d'autres sociétés ou groupements.
- La société ne fait l'objet d'aucun contrôle fiscal ou social.
- Tous les contrôles périodiques obligatoires en matière de sécurité et de prévention pour les établissements recevant du public sont réalisés et sont favorables.
- Aucune rémunération n'est accordée aux représentants des collectivités territoriales.

La Présidente-directrice Générale
Christine BOUQUIN

